



VOS DEMARCHES CAF AU SEIN DE L'ESPACE NUMERIQUE

Après le lancement officiel de l'Espace Numérique le 28 juin dernier, pour fournir un accompagnement dans la réalisation de démarches administratives sur internet (carte d'identité, passeport, cartes grises et permis de conduire), nous vous annonçons que la commune a conclu une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin. En effet, **vous pouvez dès à présent bénéficier d'un accompagnement concernant vos démarches réalisables sur le site www.caf.fr** au sein de l'Espace Numérique.



➔ PETIT RAPPEL CONCERNANT L'ESPACE NUMERIQUE

Pour quelles démarches puis-je me faire accompagner ?

- On peut y réaliser toutes les démarches administratives concernant : **carte d'identité, passeport, cartes grises et permis de conduire**, ainsi que des démarches relatives à **Pôle Emploi** ou à la CAF telles que l'Actualisation mensuelle ou bien la déclaration trimestrielle de ressources.

À qui ce service s'adresse-t-il ?

- À toute personne ayant besoin de réaliser des formalités administratives sur internet, et ce quelle que soit sa commune de résidence. **L'Espace Numérique est ouvert à toutes et tous.**

Quand puis-je accéder à l'Espace Numérique ?

- Il suffit de se rendre en Mairie durant les horaires d'ouverture qui sont inscrites ci-dessous. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous. C'est bien sûr gratuit.



L'Espace Numérique dans la salle du conseil.

Lundi / Jeudi	8h00 – 12h00	14h00 – 16h00
Mardi / Vendredi	9h00 – 12h00	14h00 – 19h00

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE



La Municipalité et les Anciens Combattants ont le plaisir de vous convier à la cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 :

Dimanche 11 novembre 2018 à 10 h 45
Au Monument aux Morts (devant l'église)

À l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié sera servi dans les locaux du Centre Jean BARTHOMEUF

INFORMATION TRAVAUX – RUE DE BELLEFONTAINE

Dans le cadre de la suppression du ralentisseur devant l'aire de jeux et de son remplacement par un carrefour à feux, **nous vous informons de l'intervention de la société ETPE et de son sous-traitant EUROVIA à compter du lundi 5 novembre 2018 pour tout le mois.**

Des perturbations de circulation dans la rue de Bellefontaine sont à prévoir avec notamment la mise en place d'une circulation alternée par feux. Nous vous remercions par avance de votre vigilance et de votre compréhension.



LE TAXI DES AÎNÉS



Depuis le 1^{er} septembre 2018, un nouveau service de transport à la demande a été mis en place par la communauté des communes Sud Alsace Largue au bénéfice des personnes âgées.

Vous pouvez donc dès à présent profiter de ce nouveau service et bénéficier également **d'une aide pouvant aller jusqu'à 150€ par an**. Vous trouverez ci-dessous toutes les informations vous permettant de bénéficier de ce service.

Conditions de fonctionnement du service

Pour bénéficier du service de transport à la demande, vous devez :

- Être âgé de 75 ans ou plus
- Habiter une des communes de la communauté de communes Sud Alsace Largue
- Effectuer des trajets au sein de la communauté de communes ou vers les établissements médicaux listés dans le règlement de fonctionnement du service
- Faire appel à la société de taxi de votre choix

Modalités de fonctionnement

1. **Inscrivez-vous** auprès du service à compter du 1er septembre 2018. Vous pourrez retrouver le formulaire d'inscription en ligne le site de la communauté de communes Sud Alsace Largue : <https://www.sudalsace-largue.fr>. En cas de besoin, **vous pouvez également vous faire accompagner au sein de l'Espace Numérique en Mairie pour procéder à votre inscription en ligne.**
2. Une fois l'inscription validée, planifiez vous-même vos trajets auprès de la société de taxi.
3. Une fois le montant plafond de courses éligibles atteint ou à la fin de la période de validité de votre inscription, **transmettez vos justificatifs** à la communauté de communes.



Mairie de Chavannes-sur-l'Étang

9, rue de Bellefontaine
68210 Chavannes-sur-l'Étang

☎ 03 89 25 23 99
✉ mairie@chavannes-etang.fr
🌐 www.chavannes-etang.fr

Horaires d'ouvertures du secrétariat :

Lundi, Jeudi : 08h00 – 12h00 et 14h00 – 16h00
Mardi, Vendredi : 09h00 – 12h00 et 14h00 – 19h00